



Comité de gestion de la taxe scolaire

DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
500 boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E7
www.cgtsim.qc.ca

AVIS PUBLIC

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes scolaires

Avis public est par les présentes donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal au 500, boulevard Crémazie Est, Montréal, le 11 décembre 2019, à dix heures (10 h), à la salle 128, pour satisfaire au paiement des taxes scolaires et, s'il y a lieu, des taxes municipales, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Je certifie que l'état ci-dessous contient une description sommaire des immeubles à vendre le 11 décembre 2019 pour défaut de paiement des taxes scolaires imposées sur lesdits immeubles et dues au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Hélène Meagher, Directrice générale
500, boul. Crémazie Est
Montréal Québec H2P 1E7

No de compte	Cadastre du Québec Lot	Circonscription foncière	Numéro, rue, ville	Nom du propriétaire
02-04081205	1557953	MONTRÉAL	20086 CH LAKESHORE BAIE-D'URFE QC	SUTHERLAND, JENNIFER ANN
20-04007313	4251165	MONTRÉAL	133 AV DE LA BAIE-DE-VALOIS POINTE-CLAIRE QC	KLOS, ERNST RUDIGER
50-01016619	2534959 2534961 2534962	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	6890 RUE LACROIX APP 6 MONTRÉAL QC	BEAUCHESNE ARMSTRONG, CHARLES
50-01033357	1565838 1739034 1739035 1739036 1739037 1739038 1739039 1739040 1739041 1739042 1739043 1739044 1739045 1739046 1739047 1739048	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	3535 AV PAPINEAU APP 307 MONTRÉAL QC	ROBERT, BENOIT
50-01044081	1573639	MONTRÉAL	CH DE LA CÔTE-SAINT-PAUL MONTRÉAL QC	PANTELEEV, NIKOLAI
50-01106398	1869557 1870466 1870467	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	6073 RUE HUTCHISON MONTRÉAL QC	KLEIN, ETHEL FISCHMAN, SAMUEL SCHNEEBALG, MOSHE
50-02002439	1772163	MONTRÉAL	2679-2681 RUE BEAUCLERK MONTRÉAL QC	MEUNIER, YVON
50-02044548	2454824	MONTRÉAL	5425-5427 RUE BALDWIN MONTRÉAL QC	TOUSSAINT, RONALD LOUIS, SAVIO MICHEL, THERESE
50-02052682	2243756	MONTRÉAL	8500-8502 AV DUBUISSON MONTRÉAL QC	GENDRON, CAROL-ANN
50-02073619	1845593	MONTRÉAL	11392-11394 AV BELLEVOIS MONTRÉAL-NORD QC	CANADIAN CONSUMERS LOAN AND FINANCE CORP
50-03029173	1435248	MONTRÉAL	RUE GRENET MONTRÉAL QC	WROBEL, LESZEK MARTYNOWA, NATALIA
50-03063047	2603265	MONTRÉAL	5101 AV DE KENSINGTON MONTRÉAL QC	BENIFLAH, JOSEPH BENIFLAH, LILY LEA
50-03065582	3792358	MONTRÉAL	7051-7055 AV PAPINEAU MONTRÉAL QC	NGUYEN, THI DAN TAM
50-03074190	2173241	MONTRÉAL	5771-5773 AV DEOM MONTRÉAL QC	BILINSKI, KRZYSZTOF

50-04014345	1347871	MONTRÉAL	4990 RUE GENEVIÈVE PIERREFONDS QC	SHEIKH, KAISER SHEIKH, HOOMA
50-04015810	1977646	MONTRÉAL	18935 BOUL GOUIN O PIERREFONDS QC	BERGERON, GUY
50-04029010	1171526 1172237 1172238 1172239 1172240 1172345	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	5210 RUE RIVIERA APP 119 PIERREFONDS QC	OLIVEIRA, ALEXANDRE QUANTIP
50-04037853	1515944	MONTRÉAL	1040 RUE CREVIER SAINT-LAURENT QC	EL MASRI, JEAN
50-05057569	2134839	MONTRÉAL	589-591 7E AV LACHINE QC	9296-0236 QUÉBEC INC. 2565370 ONTARIO INC.
50-05204565	4880033 4880038	MONTRÉAL	975 BOUL DE LA CÔTE-VERTU APP 105 SAINT-LAURENT QC	CHAN, BILL
5005211443	4734754 4734757	MONTRÉAL MONTRÉAL	5597A CH DE LA CÔTE-SAINT-LUC MONTRÉAL QC	PIRBAKAS, ISABELLE
50-05230300	5255300 5255457	MONTRÉAL	1235 RUE BISHOP APP 419 MONTRÉAL QC	YAM, LAM PIOW FONG LAM WAI
50-05251679	1999304	MONTRÉAL	RUE LAJEUNESSE MONTRÉAL QC	SUCCESSION GEORGES ROSS
66-92050402	3788905	VAUDREUIL	2088 RUE DE BORDEAUX VAUDREUIL-DORION QC	LAVAUD, GREGORY THOMAS, KATHLEEN
70-90028747	1677423	VAUDREUIL	867 RUE RADISSON SAINT-LAZARE QC	OSMOLSKI, ANNA

CONDITIONS DE VENTE

L'immeuble est vendu aux conditions et charges énumérées ci-dessous

- Aucune offre ou enchère ne peut être reçue si celui qui l'a fait ne déclare ses nom, qualité, profession et domicile. Les offres et enchères peuvent être faites par procureur. Il est dressé procès-verbal des offres et enchères reçues.
- Lors de l'adjudication d'immeubles, l'adjudicataire doit verser par chèque certifié ou traite bancaire à l'ordre du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ou en argent comptant, à l'officier chargé de la vente, le montant total de son acquisition.

À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente ou ajourne la vente au lendemain ou à un autre jour dans la huitaine, en donnant, à haute et intelligible voix, avis de l'ajournement aux personnes présentes. Si l'immeuble est adjugé à un prix moindre que celui offert par l'adjudicataire en défaut, ce dernier est tenu au paiement de la différence.
- L'adjudicataire doit aussi payer en sus du prix de son adjudication, les coûts du certificat d'adjudication.
- L'adjudicataire et son représentant, s'il y a lieu, devront être en mesure de fournir la preuve de son identité. Il devra en conséquence :
 - s'il est une personne physique, déclarer son nom, son lieu et date de naissance et l'adresse de son domicile; (ex : certificat de naissance, carte de citoyenneté, permis de conduire, etc);
 - s'il est une personne morale, déclarer le nom, la forme juridique qu'elle emprunte, sa loi constitutive, son siège social et fournir la résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur (copie de la charte ou acte constitutif);
 - s'il est une société ou une association, déclarer le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse et fournir une résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur (copie de la charte ou acte constitutif).
- Toute personne ou compagnie intéressées à enchérir sur l'un ou plusieurs des immeubles annoncés pourra s'inscrire auprès de la personne chargée de la vente et lui fournir tous les documents requis aux présentes à partir de 9 h 30 le 11 décembre 2019. Cette inscription sera valable pour toutes les enchères auxquelles elle participera.
- L'adjudicataire prend l'immeuble dans l'état où il se trouve au moment de l'adjudication, avec tous les droits du propriétaire, qui s'y rattachent, y compris les servitudes actives, même non inscrites au procès-verbal, et il l'acquiert sans garantie de contenance.

La propriété vendue pour taxes peut être rachetée par le propriétaire ou son représentant, en n'importe quel temps dans l'année qui suit la date de la vente, sur paiement à l'acquéreur du montant payé par lui pour cette propriété, y compris les coûts du certificat d'adjudication, les intérêts au taux fixé par la loi et les autres frais et moyennant en outre, dans le cas de lots vacants, le remboursement à l'acquéreur des taxes foncières générales ou spéciales payées par ce dernier.
- La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes sauf s'il s'agit de la vente d'un immeuble d'habitation qui n'est pas neuf. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.